



COMMUNE DE SAULT-BRENAZ
Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU)
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2021/28 du 21.04.2021, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAULT-BRENAZ est soumis à une enquête publique, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le plan local d'urbanisme est un document qui régit le droit des sols sur le territoire communal.

L'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme se déroulera à la mairie de SAULT-BRENAZ Grande Rue 01150 pendant une durée de 33 jours consécutifs à partir du 17.05.2021 9h00 jusqu'au 18.06.2021 17h inclus.

La personne responsable du plan local d'urbanisme est la commune de SAULT-BRENAZ, représentée par son maire Monsieur ALONSO Nazarello.

Toute information relative au plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la mairie de SAULT-BRENAZ Grande Rue 01150, tel : 04.74.36.60.88 ou par courrier électronique à comsaultbrenaz@orange.fr

Madame Karine FERRANTE est nommée en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E21000046/69 du 07/04/2021 du Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter gratuitement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d'enquête publique en version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.sault-brenaz.org

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version papier sera consultable gratuitement à la mairie de SAULT-BRENAZ (siège de l'enquête publique), du lundi 17.05.2021 9h00 au vendredi 18.05.2021 17h inclus les lundis et mardis de 15h à 17h30, le jeudi de 9h30 à 12h et le vendredi de 14h à 17h, sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de SAULT-BRENAZ aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels, fixés à l'article 7 de l'arrêté,
- soit lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront au Local des Associations 3 rue Saint Nicolas de SAULT-BRENAZ :
 - le lundi 17 mai de 15h à 17h30,
 - le mardi 25 mai de 15h à 17h30,
 - le jeudi 3 juin de 10h à 12h,
 - le samedi 12 juin de 10h à 12h,
 - le vendredi 18 juin de 15h à 17h.
- soit par voie postale en adressant un courrier à Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de SAULT-BRENAZ Grande Rue 01150 SAULT-BRENAZ,
- soit par voie électronique à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à : comsaultbrenaz@orange.fr

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra approuver l'élaboration du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de SAULT-BRENAZ, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : www.sault-brenaz.org

L'arrêté municipal du 21.04.2021 cité ci-dessus est ainsi consultable à la Mairie de SAULT-BRENAZ ainsi que sur le site internet de la commune : www.sault-brenaz.org

